

1 - Contexte et enjeux du débat

La question de l'évaluation est au cœur de toute politique de formation et de tout système de certification et le MAAF a choisi de s'emparer de ce sujet et de le revisiter avec les membres du Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA) à travers un groupe de travail qui s'est réuni durant l'année 2015. C'est un sujet complexe et sensible qui nécessite de prendre le temps de la discussion.

Le ministère s'est caractérisé par la mise en œuvre du contrôle continu depuis le milieu des années 80 et les principales questions récurrentes qui se posent, concernent notamment la part relative du contrôle en cours de formation (CCF) et des épreuves terminales, les qualités, la fiabilité et l'objectivité de cette modalité d'évaluation, ainsi que la gestion de sa mise en œuvre concrète. Si cet objet a constitué le point nodal de la réflexion, celle-ci s'est attachée à embrasser la question de l'évaluation dans son ensemble, dans une perspective de dresser un diagnostic partagé mais aussi d'envisager des stratégies d'amélioration ou d'évolution avec l'idée de construire un plan d'action.

2 – Les modalités de la réflexion

Quatre réunions successives du groupe de travail ont été organisées avec l'intervention d'acteurs directement concernés tels que l'inspection de l'enseignement agricole, l'institut Eduter ingénierie, l'ENFA, les DRAAF/SRFD, les présidents et présidents adjoints de jury et laissant largement part au débat et à l'expression. Les thématiques abordées ont été les suivantes :

- Réunion du 26 mai 2015: quelques clés de lecture sur les principes fondamentaux qui sous-tendent l'évaluation
- Réunion du 7 juillet 2015: la place de la certification et de l'évaluation dans les référentiels de diplôme professionnel
- Réunion 22 septembre 2015: le suivi et le contrôle du CCF
- Réunion du 1^{er} décembre 2015: l'organisation des examens dans l'enseignement agricole

3- Le regard des acteurs impliqués dans le dispositif de l'évaluation

Une mise en perspective historique met en évidence que le contrôle continu émerge dans le milieu des années 80, d'abord en formation continue, non pas comme simple modalité d'évaluation mais bien comme approche didactique de formation. Avec le recul, il est constaté que la modalité des UC comme celle du CCF ont induit une évolution importante accordant une place plus importante au pilotage des diplômes par l'évaluation.

Un regard européen montre que deux conceptions différentes de la qualification coexistent au sein de l'Union européenne : une conception holistique (France, Bénélux, Allemagne) qui privilégie une logique globale pour certifier, versus une conception plus « parcellaire » (UK, Irlande, ex pays de l'Est) qui privilégie une certification par briques indépendantes les unes des autres. Le processus de Bologne qui veut favoriser la mobilité et l'employabilité propose une logique d'harmonisation et de passerelles induisant un découpage en petites unités ; de fait, on constate que la conception « parcellaire » gagne du terrain.

Une mise en perspective didactique et pédagogique montre que l'entrée capacitaire introduite dans les référentiels de diplômes professionnels rénovés du MAAF induit une évaluation porteuse de sens et de fiabilité. La finalité de l'évaluation est l'attestation des capacités du diplôme. Cela entraîne un changement de paradigme pour l'évaluateur. En effet si l'on sait bien évaluer les savoirs, l'évaluation des capacités se référant à des compétences reste plus complexe car elle repose sur la prise en compte de l'expérience. Cette modalité nécessite une ingénierie pédagogique pour définir la situation d'évaluation la plus représentative du travail à partir de la situation professionnelle de référence. Ce type d'évaluation exige de ne plus seulement se contenter du niveau de performance mais de prendre en compte les raisonnements, les informations recueillies, les choix réalisés par l'apprenant. Elle oblige à passer de l'implicite à l'explicite. Elle constitue donc un exercice difficile à la fois pour l'évaluateur et pour l'apprenant. Elle implique l'élaboration d'une grille d'évaluation, outil de formalisation et de contractualisation, garantie d'équité et d'objectivité de la part de l'évaluateur, outil d'échange également entre les évaluateurs.

Les témoignages croisés de responsables des examens au sein des SRFD/DRAAF, de présidents de jury et président adjoint de baccalauréat professionnel et de l'inspection de l'enseignement agricole décrivent les modalités de suivi et de contrôle du CCF mises en œuvre dans deux régions : Rhône Alpes et Champagne Ardenne. Ils expliquent que cette mission mobilise tous les niveaux d'intervention : local, régional et national selon un process défini, structuré, s'appuyant a priori sur l'examen des plans d'évaluation prévisionnels des établissements, et a posteriori sur l'analyse d'indicateurs. Le contrôle des CCF en commission aboutit à leur validation ou pas. Le cas échéant, la commission formule les évolutions et les changements qui doivent être réalisés par l'établissement ; la saisine de l'inspection pour suivre l'établissement est possible..

Un aperçu général de l'organisation des examens permet de prendre la mesure de la complexité du fonctionnement des examens, des moyens mobilisés, humains et crédits financiers. La complexité risque de s'accroître par la mise en place à venir de modalités nouvelles d'évaluation telles que la forme progressive, par la prise en compte des retours en formation, des parcours atypiques de plus en plus nombreux.

4 –Les principaux éléments qui se dégagent des débats

Le travail mené ne voit pas émerger une remise en cause fondamentale du dispositif de certifications du MAAF qui combine épreuves terminales (ET) et contrôle en cours de formation (CCF):

- Le CCF constitue une modalité favorisant une évaluation contextualisée à partir de situations professionnelles, répondant ainsi aux attentes de l'évaluation capacitaire
- Les ET sont ressenties comme unité de mesure, repère, référence par les représentants de la communauté éducative et des familles ; elles offrent l'opportunité d'un temps d'échange collectif et par là-même de régulation entre jurys et examinateurs.

Au-delà de la dichotomie entre CCF et ET, la question de la pertinence de l'évaluation est première pour garder le cap sur l'évaluation des capacités et déterminante pour répondre à l'enjeu que constitue la formation de futurs professionnels et de citoyens.

Trois enjeux forts se dégagent :

Un besoin de formation des acteurs intervenant dans les dispositifs d'évaluation: L'enseignant est seul face à l'acte d'évaluation et peut manquer de repères pour donner du sens à l'évaluation au sein du dispositif de formation, notamment en référence à des situations professionnelles. L'appropriation de l'évaluation capacitaire est loin d'être atteinte et les besoins de formation ont été exprimés d'une manière soutenue unanime à chaque réunion. La demande recouvre à la fois la mise en oeuvre du CCF et des épreuves terminales pour une recherche de pertinence de l'acte d'évaluation et nécessite autant des actions de formation que des actions d'échange et d'harmonisation des pratiques. Ils mettent de surcroît en évidence une culture de l'évaluation qui fait défaut dans le pilotage des établissements. Le besoin de formation s'étend non seulement aux évaluateurs mais aussi aux jurys et aux gestionnaires des dispositifs d'évaluation.

Un contrôle du CCF structuré, effectif, fiable, mais qui montre des points de fragilité :

- Les modalités qui varient d'une région à une autre
- Le nombre de contrôles insuffisant au regard du nombre de plans d'évaluation prévisionnels, lié à une disponibilité limitée des présidents adjoints de jury (PAJ). La visite contrôle d'établissement est efficace et procure une réelle amélioration des pratiques de l'évaluation par les équipes.
- La professionnalisation des membres des CRCC et des présidents adjoints de jurys notamment en matière d'évaluation capacitaire.

Un besoin de régulation du système : Si tous s'accordent pour dire que les moyens mobilisés sont nécessaires, à la hauteur de l'enjeu de la certification, de sa qualité, de son objectivité, de la garantie du principe de l'égalité de traitement entre les candidats, l'étude du fonctionnement concret des jurys, de la mise en oeuvre des examens et de leur régulation nationale met toutefois en évidence leur complexité, et la nécessité de l'harmonisation des pratiques au niveau des jurys, et des établissements.

Et au delà, d'autres questions ont été évoquées, sans être approfondies mais méritent d'être mentionnées car elles représentent aussi des enjeux importants.

- Le sujet de la capitalisation : compensation ou pas ?
- L'enjeu de la représentation des parents et du dialogue entre institution / parent / élève
- La place du professionnel dans l'évaluation
- Comment prendre en compte les activités et les acquis extra-scolaires ? comment valoriser l'élève ?
- L'acquisition progressive du diplôme